

Mougins, le 6 décembre 2016

VILLE DE MOUGINS

LE MAIRE



CABINET DU MAIRE

OBJET : Avis défavorable sur le projet d'implantation d'une gare à Mougins.

Le projet de ligne nouvelle a pour ambition de favoriser et faciliter les déplacements en train au sein de la région PACA en offrant une alternative à la route et à la seule ligne ferroviaire existante du littoral.

Maire de la Commune de Mougins, Conseiller régional et vice-président de la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins en charge des transports, je ne peux que souscrire à cette ambition forte de relier et désenclaver le territoire des Alpes-Maritimes.

Le comité de pilotage du projet de Ligne Nouvelle, réuni le 15 avril 2016, a adopté le dispositif de concertation portant sur les aménagements de la Priorité 1.

A compter du 3 octobre 2016, s'est ouverte la phase d'échanges et de recueil des points de vue du public sur les variantes de tracés et les positions des gares de la Priorité 1. Le dossier de consultation soumis au public prévoit plusieurs variantes d'implantation de gare, dont une sur le territoire Mouginois.

Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins a soutenu, le 26 septembre dernier, le projet d'une gare ligne nouvelle TGV-TER à Cannes et d'une desserte TER à Sophia-Antipolis en adéquation avec les besoins de mobilité et d'intermodalité du bassin d'activité de l'Ouest du Département.

Le Conseil Municipal avait déjà approuvé, dès le 25 février 2016 et à l'unanimité, une motion contre l'implantation d'une gare Ouest Alpes-Maritimes (OAM) et le passage aérien de la ligne nouvelle sur son territoire. A ce jour, SNCF Réseau ne semble pas vouloir prendre en compte la position forte et déterminée des élus Mouginois.

SNCF Réseau

Mission Ligne nouvelle Provence Alpes Côte d'Azur

Les Docks - Atrium 10.4

10, place de la Joliette

BP 85404

13567 Marseille cedex 02

En conséquence, il est indispensable de rappeler au maître d'ouvrage, à l'occasion de cette concertation, les arguments objectifs soutenus par les élus contre l'implantation d'une gare à Mougins :

- *La gare proposée à Mougins, dans le quartier des Bréguières, est en dehors du parc d'activités de Sophia-Antipolis. Une desserte des sites d'activités occasionnera nécessairement de nombreuses ruptures de charges dans le transport.*
- *La situation d'implantation imposerait un accord fort entre les deux autorités organisatrices de la mobilité (CAPL et CASA) pour desservir à la fois le site de la gare mais aussi les zones d'activités du parc de Sophia-Antipolis. Dans ces conditions, les salariés pourraient préférer l'usage de leurs véhicules personnels aggravant d'autant plus l'encombrement routier du secteur.*
- *L'atteinte grave au Parc Naturel Départemental de la Valmasque, classé ZNIEFF type II (Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique). Les transports en commun envisagés en complément de la gare (type transports en câbles aériens) imposeraient une coupe drastique des arbres, tout le long du parcours, défigurant ainsi l'identité et l'histoire de ce parc, véritable poumon vert des habitants de l'Ouest du Département.*
- *Une gare aérienne dans le secteur des Bréguières créerait une rupture physique d'importance de la trame verte entre le parc départemental de la Valmasque et les grands espaces verts autour de Mougins-Le-Haut et du Cannet. Se pose également la question de l'étude environnementale de ce projet. En effet, il semblerait que le maître d'ouvrage ait choisi des sites d'implantation sans réaliser un état des lieux en terme écologique.*
- *Un impact visuel et sonore important pour les habitants de Mougins-Le-Haut. Les études préliminaires ne font pas état des mesures d'évitement du bruit envisagées pour protéger les habitations du secteur.*
- *Le projet proposé impacterait a minima 15 habitations alors que le passage de la ligne nouvelle devait être réalisé en souterrain sur l'ensemble de son tracé.*
- *Actuellement, le projet d'implantation de gare dans le secteur des Bréguières ne présente aucune prospective de desserte viaire. En effet, l'unique route départementale (RD 135) du secteur, déjà saturée, est insuffisamment dimensionnée pour absorber un flux quotidien supplémentaire de véhicules. Il s'agit d'une 2 fois 1 voie dont tout projet d'élargissement imposerait une nouvelle fois de sacrifier le parc départemental de la Valmasque.*
- *La gare est selon le Maître d'Ouvrage à destination des habitants de l'Ouest du Département et notamment le bassin Cannois et Grassois. Pour se rendre sur site, les usagers de la gare prendront donc des voiries essentiellement communales. Cela aura donc pour conséquence une augmentation significative du trafic et des nuisances des riverains mais aussi du budget communal pour l'entretien et la réhabilitation de ces voies pesant uniquement sur le contribuable Mouginois.*

- Le coût estimatif mentionné dans le dossier d'enquête publique ne tient compte que du projet d'implantation d'une gare. Ainsi, il ne prend ni le coût des travaux d'aménagements en voirie à prévoir, ni le coût du préjudice écologique dû à la suppression d'une partie du parc départemental de la Valmasque.

En conclusion,

Je suis favorable au principe d'une ligne nouvelle qui améliorera la situation des usagers du TER et des trains longues distances dans le Département des Alpes-Maritimes et à l'échelle régionale ;

Je soutiens une gare TGV sur le territoire de Cannes et l'implantation d'une desserte TER au cœur de la Technopole de Sophia-Antipolis en connexion avec le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) et les projets de développement économique de la CASA (Les Clausonnes, le Fugueiret, les trois Moulins)

Je m'oppose à tout projet d'implantation de gare Ouest Alpes-Maritimes sur le territoire Mouginois.

Le Maire,
Conseiller Régional,
1^{er} vice-président de la CA Cannes Pays de
Lérins

Richard GALY

